



COMMUNIQUÉ

Le Bureau de la Ligue informe les clubs engagés qui ne sont pas en conformité avec la procédure de délivrance des licences (dépôt de bon de commande, envoi de demande de licence complète via footclub), qu'aucune convocation ne pourra être adressée le 14 juin pour les championnats de Jeunes et Seniors aux Clubs qui ne seraient toujours pas en règle.

RAPPEL DE LA PROCEDURE

1/Le Club complète le Bon de Commande et le transmet au service Comptabilité, accompagné du règlement correspondant,

2/ Le club procède à l'enregistrement des licences qui ont fait l'objet du bon de commande.

3/ Les Clubs ne disposant pas dans l'immédiat du Budget conséquent pour le paiement des licences/assurances doivent adresser un courrier au Président de la LRF.

Le Bureau de la LRF.